

Bordereau attestant l'exactitude des informations - MELUN - 7702 - Documents comptables (B-S)
- Dépôt le 28/10/2024 - 15041 - 2022 B 00224 - 909 517 096 - A.DEOL ELEC

1

BILAN SIMPLIFIÉ

N° 2033-A-SD 2024

Désignation de l'entreprise		SASU A.DEOL ELEC		Néant ☐			
Adresse de l'entreprise		1 ROUTE DE CUCHARMOY 77160 VULAINES-LES-PROVINS					
SIREN		9 0 9 5 1 7 0 9 6					
Durée de l'exercice en nombre de mois*		1 2		Durée de l'exercice précédent* 1 2			
				Exercice N clos le 3 1 1 1 2 1 2 1 0 2 1 3			
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012		
		Autres *	014	800	016		800
	Immobilisations corporelles *		028		030		
	Immobilisations financières * (1)		040		042		
	Total I (5)		044	800	048		800
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052		
		Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068		070		
		Autres* (3)	072	10 606	074		10 606
	Valeurs mobilières de placement		080		082		
	Disponibilités		084	1 651	086		1 651
	Charges constatées d'avance*		092	1 100	094		1 100
	Total II		096	13 357	098		13 357
	Total général (I + II)		110	14 157	112		14 157
PASSIF						Exercice N 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*			120		1 000	
	Écarts de réévaluation			124			
	Réserve légale			126			
	Réserves réglementées*			130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*		131		132		
	Report à nouveau			134		745	
	Résultat de l'exercice			136		3 688	
	Subventions d'investissement			137			
	Provisions réglementées			140			
	Total I			142		5 433	
Provisions pour risques et charges			Total II	154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156		259	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164			
	Fournisseurs et comptes rattachés*			166		4 524	
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169)		169		172		3 941
	Comptes courants d'associés			173			
	Autres dettes			175			
	Produits constatés d'avance			174			
Total III			176		8 724		
Total général (I + II + III)				180		14 157	
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	800	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	9 742	(5) Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT.

2

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SASU A. DEOL ELEC

Néant ☐

A — RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice N clos le

3 1 1 2 2 0 2 3

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		209		210	
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214
		Services*		217		218
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222	
	Production immobilisée*				224	
	Subventions d'exploitation reçues				226	
	Autres produits				230	
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	50 521

CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)			234	
	Variation de stock (marchandises)*			236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*			240	
	Autres charges externes* :	(dont crédit bail : - mobilier.....- immobilier :			242
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *			244
	Rémunérations du personnel*			250	4 682
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252	2 361
	Dotations aux amortissements*	(dont amortissement du fonds de commerce par application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI			254
	Dotations aux provisions			256	
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*	259		262
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260		11
	Total des charges d'exploitation (II)				264
					46 182

1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	4 339
Produits financiers	(III)	280		Charges financières	(V)	294
Produits exceptionnels	(IV)					290
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347				300
	dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348				
Impôts sur les bénéfices*	(VII)					306
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I+III+IV) — Charges (II+V+VI+VII)					310	3 688

B — RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2

312

3 688

314

Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*	316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	318			
	Provisions non déductibles*	322			
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)	324		651	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247			330
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	999			

Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997	
	Entreprises nouvelles (44 sexes)	986		ZFU-TE (44 octies A)	987	342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981		JEI (44 sexes A)	989	
	ZRD (44 terdecies)	127		ZRR (44 quindécies)	138	
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991		Investissements et souscriptions outre-mer	344	
	ZFANG (44 quaterdecies)	345		Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993	
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)	992		Deduction exceptionnelle (Art 39 decies)	655	350
	Créanc report en arrière du déficit	346		Deduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	643	
	Dont divers			Deduction exceptionnelle (Art 39 decies B)	645	
	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies C)	647		Deduction exceptionnelle (Art 39 decies D)	648	
	Deduction except. simulateur de conduite (art. 39 decies E)	641		Deduction exceptionnelle (art. 39 decies F)	990	
	Deduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	649				
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				352	4 339
						354

RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfices col. 1 Déficit col. 2	352	4 339	354	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *		356			
	Déficits antérieurs reportables : *dont imputés sur le résultat :				360	

Bénéfices col. 1

Déficit col. 2

Bénéfices col. 1

Déficit col. 2

Désignation de l'entreprise : SASU A. DEOL ELEC

Néant ☐ *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406			
	Autres	410		412	800	414		416	800		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426			
	Constructions	430		432		434		436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446			
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456			
	Matériel de transport	460		462		464		466			
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476			
	Immobilisations financières	480		482		484		486			
TOTAL		490		492	800	494		496	800		

II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Fonds commercial		495		497		498		499	
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546	
	Matériel de transport	550		552		554		556	
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566	
	TOTAL		570		572		574		576

III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5				
	6	7	8	9	10				
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements*	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values				
					Court terme*	Long terme			
						19%	15% ou 12,8% p	0%	
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589	
Plus-values taxables à 19% (1)		579		Régularisations	590	583	594	595	
TOTAL					596	585	597	599	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Désignation de l'entreprise : SASU A.DEOL ELEC

Néant ☐ ***I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées*	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
TOTAL		680	682	684	686

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agen- cements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisa- tions corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

**C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER
NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT**
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982	
Déficits transférés de plein droit article 209-II-2 du CGI	982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice	982 ter
Déficits imputés			983
Déficits reportables			984
Déficits de l'exercice			860
Total des déficits restant à reporter			870

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives		381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325		
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327		
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *		380	
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326		
N° du centre de gestion agréé		388	
Montant de la TVA collectée		374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)		378	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant		399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice		398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI		397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Désignation de l'entreprise : SASU A.DEOL ELEC		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01012023		et clos le : 31122023	
Durée en nombre de mois		1 2	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	
dont apprentis		657	
dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée.		133	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée		TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137
V - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC-SD et 1329-DEF)		117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE (cocher la case)		020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	
Effectifs au sens de la CVAE *		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026	
Période de référence		024 du 160 au	
Date de cessation		186	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)



(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 3

SIREN 9 0 9 5 1 7 0 9 6

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SASU A.DEOL ELEC

ADRESSE (voie) 1 ROUTE DE CUCHARMOY

CODE POSTAL 77160 VILLE VULAINES-LES-PROVINS

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		Nb de parts ou actions	
Adresse :	N°	Voie			
	Code Postal	Commune	Pays		

Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		Nb de parts ou actions	
Adresse :	N°	Voie			
	Code Postal	Commune	Pays		

Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		Nb de parts ou actions	
Adresse :	N°	Voie			
	Code Postal	Commune	Pays		

Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		Nb de parts ou actions	
Adresse :	N°	Voie			
	Code Postal	Commune	Pays		

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)	M	Nom patronymique	SINGH	Prénom(s)	JAGATAR
Nom marital		% de détention	100	Nb de parts ou actions	100
Naissance :	Date	N° Département	99	Commune	INDE
		Pays			
Adresse :	N°	Voie	ROUTE DE CUCHARMOY		
	Code Postal	Commune	VULAINES-LES-PROVINS	Pays	FR

Titre (2)		Nom patronymique			
Nom marital		% de détention		Nb de parts ou actions	
Naissance :	Date	N° Département		Commune	
		Pays			
Adresse :	N°	Voie			
	Code Postal	Commune		Pays	

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° 2033-G-SD 2024

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10% du capital)Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 3

SIREN 9 0 9 5 1 7 0 9 6

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SASU A.DEOL ELEC

ADRESSE (voie) 1 ROUTE DE CUCHARMOY

CODE POSTAL 77160

VILLE VULAINES-LES-PROVINS

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

2024

Exercice ouvert le	01012023	et clos le	31122023	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :		Adresse du siège social :	
SASU A.DEOL ELEC 1 ROUTE DE CUCHARMOY 77160 VULAINES-LES-PROVINS France		1 ROUTE DE CUCHARMOY 77160 VULAINES-LES-PROVINS	
SIRET	90951709600014		
Adresse du principal établissement :		Ancienne adresse en cas de changement :	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET :

B ACTIVITE

Activités exercées	Travaux d'installation électrique	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
--------------------	-----------------------------------	--	--

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION

(cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal		Déficit			
	Bénéfice imposable à 15 %	4 339	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%			
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%		PV exonérées (art. 238 quindecies)	
	Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%			

3 Abattements sur le bénéfice et exonérations

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	☐	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	☐	Autres dispositifs	☐
Reprise d'entreprise en difficulté, art. 44 septies	☐	Zone franche d'activité nouvelle génération art. 44 quaterdecies	☐	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies	☐	Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 quaterdecies	☐	Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies	☐
Bassin d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies	☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	☐		
Société d'investissement immobilier cotée	☐	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts.	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ

(cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %

G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre		☐
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :		
3- Si vous êtes l'entreprise désignée pour le dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre :		☐
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom et le numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe		
4- Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer la désignation, l'État de résidence et le numéro d'identification fiscal de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays		

Si déposé néant, cochez la case ☐

I REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES									
Montant global brut des distributions (1)		payées par la société elle-même		a	payées par un établissement chargé du service des titres		b		
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)					c				
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					d				
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)					e				
					f				
					g				
					h				
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)					i				
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					j				
Montant des revenus répartis (5)					Total (a à h)				
J REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) : - SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants. 1		Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.						
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit 2	Année au cours de laquelle le versement a été effectué 3	Montant des sommes versées :					
				à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits 4	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6		
					Indemnités forfaitaires 5	Remboursements 6	Indemnités forfaitaires 7	Remboursements 8	

1

BILAN SIMPLIFIÉ

N° 2033-A-SD 2024

Désignation de l'entreprise SASU A.DEOL ELEC

Néant ☐

Adresse de l'entreprise 1 ROUTE DE CUCHARMOY 77160 VULAINES-LES-PROVINS

SIREN 9 0 9 5 1 7 0 9 6

Durée de l'exercice en nombre de mois*

1 2

Durée de l'exercice précédent*

1 2

ACTIF

		Exercice N clos le	
		3	1
		2	0
		2	3
		Net	
		3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	010	012
	Fonds commercial *		
	Autres *	014	016
	Immobilisations corporelles *	028	030
	Immobilisations financières * (1)	040	042
Total I (5)		044	048
ACTIF CIRCULANT	STOCKS		
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052
	Marchandises *	060	062
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066
	Créances (2)	068	070
	Clients et comptes rattachés *		
	Autres* (3)	072	074
	Valeurs mobilières de placement	080	082
	Disponibilités	084	086
	Charges constatées d'avance*	092	094
Total II		096	098
Total général (I + II)		110	112

PASSIF

		Exercice N	
		NET	
		I	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*	120	1 000
	Écarts de réévaluation	124	
	Réserve légale	126	
	Réserves réglementées*	130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*)	131	
	Report à nouveau	134	745
	Résultat de l'exercice	136	3 688
	Subventions d'investissement	137	
	Provisions réglementées	140	
Total I		142	5 433
Provisions pour risques et charges		Total II	154
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	259
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	
	Fournisseurs et comptes rattachés*	166	4 524
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169)	169	3 941
	Comptes courants d'associés	173	
	Autres dettes	175	
	Produits constatés d'avance	174	
Total III		176	8 724
Total général (I + II + III)		180	14 157
RENOUVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	9 742
	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	800
	Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT.

A.DEOL ELEC
Société par actions simplifiée à associé unique
Au Capital de 1 000 €
Siège social : 1, Route de Cucharmoy
77160 VULAINES-LES-PROVINS
R.C.S. MELUN 909 517 096 (2022B00224)

RESOLUTION D'AFFECTATION PROPOSE ET VOTEE
A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE

Du 14 Octobre 2024

EXERCICE 2023

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale approuve l'affectation du résultat proposé par le Gérant et décide, en conséquence, que le **bénéfice** s'élevant à **3 688 €** sera reporté à la réserve légale et en report à nouveau.

Conformément à la loi, il est rappelé qu'aucun dividende n'a été mis en distribution.

LE PRESIDENT



A.DEOL ELEC
Société par actions simplifiée à associé unique
Au Capital de 1 000 €
Siège social : 1, Route de Cucharmoy
77160 VULAINES-LES-PROVINS
R.C.S. MELUN 909 517 096 (2022B00224)

PROCES VERBAL
ASSEMBLEE GENERALE MIXTE

Du 14 Octobre 2024

EXERCICE 2023

L'an deux mille Vingt-quatre, le 14 Octobre à 9 heures, les Associés de la société **A.DEOL ELEC**, société par actions simplifiée à associé unique au capital de **1 000 €**, divisé en **100 Actions de 10 €** chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Mixte, au siège social, sur convocation de la gérance.

Sont présents : -

- Mr SINGH Jagatar , Président-Associé, titulaire de	<u>100 Actions</u>
TOTAL	<u>100 Actions</u>

Soit la totalité des parts sociales composant le capital social

L'Assemblée est présidée par **Mr SINGH Jagatar**, Président, qui
Constate que tous les associés sont présents et qu'en conséquence l'Assemblée est régulièrement
Constituée et peut valablement délibérer tant sur les décisions ordinaires que sur les décisions extraordinaires.

Monsieur Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- La feuille de présence,
- Les copies de lettres de convocation,
- Les rapport du gérant sur les comptes de l'exercice et sur les conventions visées à l'articles 50 de la loi du 24 6 Juillet 1966,
- Les comptes annuels de l'exercice clos le **31 Décembre 2023**.
- Le texte est résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée,
- Un exemplaire des Statuts
- Le registre des Procès Verbaux d'Assemblée Générales et toutes autres pièces exigées par la loi.

Il faut en outre observer que tous les documents qui en applications de l'article 36 du décret
Du 23 Mars 1967 doivent être communiqués à l'assemblée ont été adressé quinze jours avant l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Puis, il rappelle que la présente Assemblée a été convoquée à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Décisions ordinaires :

- Rapport de gestion du Gérant sur l'activité de la société et sur les comptes de l'exercice clos au **31 Décembre 2023**.
- Rapport spécial du Gérant sur les conventions visées à l'article 50 d la loi du 24 Juillet 1999,
- Approbation desdits comptes et quitus au Gérant,
- Affectation du résultat,

Décision extraordinaire :

Décision à prendre en exécution de l'article 68 de la loi du 24 Juillet 1966,

Décision ordinaire

Pouvoirs pour les formalités légales.

Puis, lecture est donnée du rapport du Gérant.

Enfin, Monsieur Le Président déclare la discussion ouverte.

Plus personne ne demandant la parole, Monsieur Le Président met successivement

Aux voix les résolutions suivantes qui sont toutes successivement adoptées à l'unanimité.

DECISIONS ORDINAIRES

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Gérant, approuve
Ce rapport ainsi que les comptes annuels de l'exercice clos le **31 Décembre 2023** tels qu'ils ont été présentés et
donne quitus au Gérant pour sa gestion au cours dudit exercice.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial du Gérant sur les conventions visées à
l'article 50 de la loi du 24 Juillet 1966, prend acte, conformément aux conclusions de rapport, qu'aucune
convention relevant dudit article n'a été traitée ou exécutée au cours de l'exercice.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, approuve l'affectation du résultat proposée par le Gérant et décide, en conséquence, que
le **bénéfice** de l'exercice s'élevant à **3 688 €** sera reporté à la réserve légale et au compte report à nouveau.

Conformément à la loi, il est rappelé qu'aucun dividende n'a été mis en distribution précédemment.

DECISION ORDINAIRE

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou une copie certifiée conforme
du présent Procès – Verbal pour accomplir toutes les Formalités requises.

XXX

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10 Heures.

De tout ce qui précède, il a été le présent Procès – Verbale qui, après lecture a été signé par le Président.

LE PRESIDENT



A.DEOL ELEC
Société par actions simplifiée à associé unique
Au Capital de 1 000 €
Siège social : 1, Route de Cucharmoy
77160 VULAINES-LES-PROVINS
R.C.S. MELUN 909 517 096 (2022B00224)

RAPPORT DU GERANT
A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE

Du 14 Octobre 2024

EXERCICE 2023

Chers Associés,

Je vous ai réunis en Assemblée Générale Mixte afin de vous rendre compte de ma gestion au cours de l'exercice clos au **31 Décembre 2023**.

1 - ACTIVITE DE LA SOCIETE

En l'an **2023**, nous avons trop souffert du contexte économique peu favorable qu'accentué la concurrence de plus en plus vive.

Etant donné que nous avons plutôt orienté nos efforts vers une amélioration de la qualité de nos services auprès de la clientèle existante.

2 - PRESENTATION DES COMPTES

Durant l'exercice, les produits d'exploitation se sont élevés à **50 521 €**, les charges d'exploitation à **46 182 €** en donnant un résultat d'exploitation **bénéficiaire de 4 339 €**.

Après prise en compte des produits et charges, financiers et exceptionnels, les comptes de l'exercice se soldent par un **bénéfice de 4 339 €**.

3 - AFFECTION DU RESULTAT

Je vous propose d'affecter le **bénéfice** à la réserve légale soit 5% du résultat prévus dans les statuts article 28 soit un montant de **216,95 €** et le solde devra être porté au compte.

Au compte report à nouveau pour un montant de **216,95 €**.

Il vous appartiendra en outre de vous prononcer :

Sur le quitus à me donner pour ma gestion au cours de l'exercice écoulé.

4 - PERSPECTIVES D'AVENIR

Durant l'exercice **2024**, notre société continuera d'assurer la même activité en offrant à la clientèle un service de plus en plus efficace afin de mieux la satisfaire.

XXX

Je vous remercie du vote favorable que vous voudrez bien accorder aux résolutions qui sont soumises.

LE PRESIDENT



A.DEOL ELEC
Société par actions simplifiée à associé unique
Au Capital de 1 000 €
Siège social : 1, Route de Cucharmoy
77160 VULAINES-LES-PROVINS
R.C.S. MELUN 909 517 096 (2022B00224)

RAPPORT SPECIAL DU GERANT
A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE

Du 14 Octobre 2024

EXERCICE 2023

Convention conclues au cours de l'exercice :

NEANT

XXX

Je soumets le présent rapport à votre approbation.

LE PRESIDENT

